



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ANCAMINE 1638 CURING AGENT

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ANCAMINE 1638 CURING AGENT

Numéro du produit 11322

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Curing Agent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Belgium
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
Belgium
+32 (0)2 525 05 11
+32 (0)2 520 17 51
sds@univar.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appel d'Urgence (en dehors SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
des heures ouvrees)

numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 11322

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Acute Tox. 2 - H330 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Repr. 2 -
humaine H361f STOT SE 3 - H335

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

Classification (67/548/CEE) T+; R26. C; R34. Xi; R37. Repr. Cat. 3 R62. N; R51/53. R43
ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



ANCAMINE 1638 CURING AGENT

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H330 Mortel par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H361f Susceptible de nuire à la fertilité. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P284 [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 Recueillir le produit répandu. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.
Contient	4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHÉNOL, DIETHYLENETRIAMINE

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

4,4'-ISOPROPYLIDENDIPHENOL		10-30%
Numéro CAS: 80-05-7	Numéro CE: 201-245-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457856-23
Classification Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Repr. 2 - H361f STOT SE 3 - H335 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xi; R37, R41. Repr. Cat. 3 R62. N; R51/53. R43	

ANCAMINE 1638 CURING AGENT

DIETHYLENETRIAMINE		10-30%
Numéro CAS: 111-40-0	Numéro CE: 203-865-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119473793-27-XXXX
Classification		Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Acute Tox. 4 - H302		T+; R26. Xn; R21/22. C; R34. Xi; R37. R43
Acute Tox. 4 - H312		
Acute Tox. 2 - H330		
Skin Corr. 1B - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
Skin Sens. 1 - H317		
STOT SE 3 - H335		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Toxic to Reproduction Category 3. Risque possible d'effets néfastes sur la reproduction.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin immédiatement.
Contact cutané	Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin immédiatement.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Très toxique par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.
Ingestion	Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac. Nocif en cas d'ingestion.
Contact cutané	Brûlures chimiques. Nocif par contact avec la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact oculaire	Brûlures chimiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

ANCAMINE 1638 CURING AGENT

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Ammoniac ou amines. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Under certain conditions the substance can form nitrosamines. nitrosamines are carcinogenic in animal studies. Gaz ou vapeurs toxiques. Acide nitrique (HNO₃). Oxydes d'azote (NO_x). Aldéhydes.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter les conditions suivantes: Nitrites inorganiques. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Prévoir une ventilation suffisante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits suivants: Acides.

Classe de stockage Stockage de produits corrosifs.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ANCAMINE 1638 CURING AGENT

DIETHYLENETRIAMINE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLE ppm(D) 4.3 mg/m³(D)

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLE

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

4,4'-ISOPROPYLIDENDIPHENOL (CAS: 80-05-7)

DNEL

Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 5 mg/m³
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 5 mg/m³
 Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1.4 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 10 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 0.7 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 5 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 0.05 mg/kg/jour
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.7 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.25 mg/m³

PNEC

- Eau douce; 0.018 mg/l
 - Eau de mer; 0.016 mg/l
 - STP; 320 mg/l
 - Sediment; 2.2 mg/kg
 - Sol; 3.7 mg/kg

DIETHYLENETRIAMINE (CAS: 111-40-0)

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

DNEL

Industrie - Inhalatoire; Effets locaux: 2.6 mg/m³
 Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11.4 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 15.4 mg/m³
 Industrie - Cutanée; Long terme Effets locaux: 1.1 mg/m³
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.87 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 4.88 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Effets systémiques: 27.5 mg/m³
 Consommateur - Cutanée; Long terme : 4.88 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 4.6 mg/m³

PNEC

- Eau douce; 0.56 mg/l
 - Eau de mer; 0.056 mg/l
 - Sédiments (eau douce); 1072 mg/kg
 - Sédiments (eau de mer); 107.2 mg/kg
 - Sol; 214 mg/kg
 - STP; 6 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

ANCAMINE 1638 CURING AGENT

Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial. EN 166
Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Néoprène. EN 374
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Porter un tablier en caoutchouc. Porter des chaussures de sécurité en caoutchouc.
Mesures d'hygiène	Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Se laver les mains après l'usage. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Protection respiratoire	Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air approprié lors de la pulvérisation. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. EN 136/140/145/143/149

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Ambré.
Odeur	Ammoniac.
Seuil olfactif	Absence de données.
pH	pH (solution concentrée): >7
Point de fusion	Absence de données.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 200°C @
Point d'éclair	102.78°C
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Absence de données.
Pression de vapeur	<0.10 mm Hg @ °C
Densité de vapeur	Absence de données.
Densité relative	1.03 @ °C
Solubilité(s)	0.14 @ °C Légèrement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Absence de données.
Température de décomposition	Absence de données.
Viscosité	Absence de données.

ANCAMINE 1638 CURING AGENT

Propriétés explosives Absence de données.

Propriétés comburantes Non disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations Non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Sodium. Calcium. Zinc. Under certain conditions the substance can form nitrosamines. nitrosamines are carcinogenic in animal studies.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Métaux actifs chimiquement. Oxydants puissants. Acides - organiques. Acides forts minéraux. Nitrites inorganiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Ammoniac ou amines. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂). Acide nitrique (HNO₃). Oxydes d'azote (NO_x). Aldéhydes.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1.080,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 4.153,85

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 1.090,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 4.192,31

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 0,26923077

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Corrosif

ANCAMINE 1638 CURING AGENT

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Corrosif

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Données non-concluantes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Absence de données.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Absence de données.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Absence de données.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non disponible.

Inhalation Très toxique par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.

Contact cutané Nocif par contact avec la peau. Provoque des brûlures. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire Provoque des brûlures.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Contient une substance ou un groupe de substances qui peut nuire à la fertilité.

Informations toxicologiques sur les composants

4,4'-ISOPROPYLIDENDIPHENOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 3.250,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 3.250,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3.000,0

Espèces Lapin

ANCAMINE 1638 CURING AGENT

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritante.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Absence de données.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Etude multi-génération - NOAEL 50 mg/kg/jour, Orale,

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Absence de données.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Dose: 500 - 600 mg/kg, Orale,

Organes cibles Reins Foie

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non applicable.

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires.

Ingestion Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Dangers chroniques et aigus pour la santé Contient une substance ou un groupe de substances qui peut nuire à la fertilité.

DIETHYLENETRIAMINE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 1.080,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 1.080,0

ANCAMINE 1638 CURING AGENT

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 1.090,0

Espèces Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 1.090,0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ poussières/brouillards mg/l) 0,07

Espèces Rat

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 0,07

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Absence de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Absence de données.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Absence de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Absence de données.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Absence de données.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Absence de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Absence de données.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Absence de données.

Inhalation Mortel par inhalation. Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Peut provoquer des lésions aux muqueuses du nez, de la gorge, des poumons et du système bronchique.

ANCAMINE 1638 CURING AGENT

Ingestion	Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer une douleur abdominale en cas d'ingestion. Irritante. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Vertiges. Nausées, vomissements. Provoque des brûlures.
Contact cutané	Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact oculaire	Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

4,4'-ISOPROPYLIDENDIPHENOL

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

DIETHYLENETRIAMINE

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Le produit contient une substance nocive pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques sur les composants

4,4'-ISOPROPYLIDENDIPHENOL

Toxicité aiguë - poisson LC₅₀, 96 hours, 96 heures: 4.6 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours, 48 heures: 7.75 mg/l, Invertébrés d'eau douce

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie NOEC, : 0.016 mg/l, Pimephales promelas (Fat-head Minnow)

DIETHYLENETRIAMINE

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 175 - 332 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 16 - 65 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 hours: 346 mg/l, algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants

4,4'-ISOPROPYLIDENDIPHENOL

ANCAMINE 1638 CURING AGENT

Persistance et dégradabilité La substance est facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation (%) 76: > 28 jours
OECD 301F

DIETHYLENETRIAMINE

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

4,4'-ISOPROPYLIDENDIPHENOL

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage log Pow: 3.3

DIETHYLENETRIAMINE

Bioaccumulative potential Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage : 1.3

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit a une faible solubilité dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

4,4'-ISOPROPYLIDENDIPHENOL

Mobilité Le produit est insoluble dans l'eau.

DIETHYLENETRIAMINE

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas de données disponibles.

Informations écologiques sur les composants

4,4'-ISOPROPYLIDENDIPHENOL

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

DIETHYLENETRIAMINE

ANCAMINE 1638 CURING AGENT

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

4,4'-ISOPROPYLIDENDIPHENOL

Autres effets néfastes Aucun connu.

DIETHYLENETRIAMINE

Autres effets néfastes Indéterminé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 2079

N° ONU (IMDG) 2079

N° ONU (ICAO) 2079

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) DIETHYLENETRIAMINE

Nom d'expédition (IMDG) DIETHYLENETRIAMINE

Nom d'expédition (ICAO) DIETHYLENETRIAMINE

Nom d'expédition (ADN) DIETHYLENETRIAMINE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 8

Risque subsidiaire ADR/RID

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Etiquette IMDG

Classe/division ICAO 8

Risque subsidiaire ICAO

ANCAMINE 1638 CURING AGENT

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-A, S-B

Code de consignes d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information requise.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Document d'orientation Workplace Exposure Limits EH40.

Classification de danger pour l'eau WGK 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

ANCAMINE 1638 CURING AGENT

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 18-11-15

Révision 04

Remplace la date 03-06-15

Numéro de FDS 11322

Statut de la FDS Approuvé.

Signature J Spenceley

Phrases de risque dans leur intégralité R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R26 Très toxique par inhalation.
R34 Provoque des brûlures.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

Mentions de danger dans leur intégralité H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H330 Mortel par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

TURKISH SIGNATURE